

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2024.02.26 Du 17 juin 2024</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	<b>Objet : : Renouvellement de la dérogation relative à la semaine scolaire à 4 jours</b>	
Secrétaire de séance : Juliette DECAUDIN	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 34 Présents : 27 Pouvoirs : 6 Votants : 33	<b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour :31 Contre :0 Abstentions :2	<b>Vu</b> le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Dominique PAGES Mohamed KASMI  <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Jean-Luc PRIEUR	<b>Vu</b> l'avis favorable des Conseils d'écoles réunis en juin 2022, en mai 2024 et juin 2024,	
	<b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission Vie Sociale – Jeunesse–Famille du 5 juin 2024,	
	<b>Considérant</b> que par courrier reçu en mars 2024, l'Académie de Versailles nous a informés que la dérogation sollicitée par la commune pour l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine, et validée par l'Education Nationale depuis la rentrée 2018, est arrivée à échéance et qu'elle ne peut être reconduite tacitement,	
	<b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>	
	A la majorité des membres présents et représentés, par 31 voix pour et 2 abstentions : Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.	
	<b>Sollicite</b> le renouvellement pour trois ans de la semaine à 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.	
	<b>Autorise</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire et à transmettre la présente délibération à l'Inspecteur de l'Education Nationale de notre circonscription.	
		Le Maire,  Olivier DELAPORTE
Absents excusés : Richard LEJEUNE Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Blaise VIGNON Martine CHEVALIER		

Absents ayant donné pouvoir :  
Richard LEJEUNE pouvoir à Sylvie d'ESTEVE  
Nathalie PEYRON pouvoir à Sophie TRINIAC  
Pierre QUIGNON-FLEURET pouvoir à Benoît VIGNES  
Laurent DUFOUR pouvoir à Valérie LABORDE  
Blaise VIGNON pouvoir à Pierre SOUDRY  
Martine CHEVALIER pouvoir à Birgit DOMINICI

Absents :  
Georges LEFEBURE

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :  
- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)  
- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)  
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.*